



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

**Cession d'un droit de passage à Madame [REDACTED] pour accéder à sa
parcelle par la Rue Hudeley**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Madame [REDACTED] s'est portée acquéreur d'une parcelle à détacher d'une propriété appartenant actuellement à Monsieur [REDACTED] sise 238 Avenue de Paris.

Cette parcelle est actuellement enclavée et son accès ne peut se réaliser que par la rue Hudeley.

Un accord est donc intervenu entre la Ville de NIORT et Madame [REDACTED] au terme duquel cette dernière accepte d'acquérir un droit de passage sur la parcelle cadastrée section CZ n° 419 appartenant à la Ville de NIORT, moyennant le prix de 40.000 F (conformément à l'avis des Domaines).

L'acquéreur fera son affaire personnelle pour viabiliser ladite parcelle et remettre le trottoir en état après travaux.

Le prix de cette participation sera versé entre les mains de Monsieur Le Receveur municipal à la signature de l'acte qui sera établi par Maître BOUTINEAU, Notaire à PRAHECQ.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette cession aux conditions exposées, cession qui a fait l'objet d'une lettre d'engagement ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir sachant que le montant de la recette sera imputé au chapitre 906.651.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON